

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET** : Effacement des dettes de M. TABARD Jérôme - Budget EAU et ASSAINISSEMENT

Séance du 13 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le six novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27**

**Membres présents : 21**

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine,

**Membres absents excusés : 2**

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), RENAUD Jean-Xavier (représenté par M CHARVOLIN Roch),

**Membres absents : 4**

MM. ZANI Guy, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance** : Mme ROSIER Nicole.

**Soit** : 21 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur Le Maire, informe l'Assemblée de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, le 28 septembre 2018, de la notification de la commission de surendettement de la Banque de France prononçant l'effacement des dettes datant de 2017 à 2018 de M. TABARD Jérôme pour :

- le BUDGET EAU, dont le montant s'élève à la somme de 185,02 €.
- le BUDGET ASSAINISSEMENT, dont le montant s'élève à la somme de 205,39 €

Il propose de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 4 abstentions (MM. CHAPUIS Gérard FERRARI Jean, PESENTI Philippe, Mme MACHON Annie), et 2 contre (M. BLEIN Jean représenté par CHAPUIS Gérard, Mme MASNADA Isabelle), les pouvoirs sont engagés,

- ACCEPTE l'effacement des dettes de M. TABARD Jérôme qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement, dont le montant s'élève à la somme de 390,41 € (soit 185,02 € pour l'eau et 205,39 € pour l'assainissement).

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

